

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration Séance du 06 mars 2026

Date de convocation : 19 février 2026

Nombre de membres

- ✕ 20 en exercice
- ✕ 18 présents et représentés
- ✕ 18 votants

L'an deux mil vingt-six, six mars à 09h30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de M. BALLAND Michel, Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. EMERAUX Philippe (Maire honoraire de ROLLAINVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. MIDON Daniel (Maire de LES FORGES), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. PIERRAT Benoît (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), M. MIDON Daniel (Maire de LES FORGES) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX) à M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. PIERRAT Benoît (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme. VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. DUCARIO Jonathan (Responsable Financier), M. VILLEMEN Pascal (Payeur Départemental), Mme. BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY).

2026/06. Créance éteinte

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 192 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la collectivité ;

Vu le Code civil, notamment l'article 768 relatif à l'extinction de la créance en l'absence d'héritier acceptant ;

Vu l'article 1617-5 du CGCT ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2026 et les crédits votés au compte 6542 ;

Considérant les décisions prises préalablement au cours de la séance de ce jour, notamment le vote du budget primitif de l'exercice 2026 ;

Considérant que [REDACTED], débiteur de la collectivité, est décédé(e) le 25/12/2025 ;

Considérant que, contrairement à l'admission en non-valeur pour insolvabilité, l'extinction juridique de la créance est définitive et ne saurait faire l'objet d'une reprise ultérieure des poursuites ;

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité,**

- L'assemblée délibérante constate l'extinction juridique définitive des créances détenues sur [REDACTED] [REDACTED] décédé le 25/12/2025, pour un montant total de 5 200 euros (CINQ MILLE DEUX CENT EUROS).

- La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2026, au compte 6542 – Créances éteintes, du chapitre 65 de la section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Maire honoraire de GIRMONT



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le (visa),
et de la publication le 10/03/2026

